



FISCALITE INTERNATIONALE LA FRAUDE FISCALE

Port-au-Prince - HAÏTI

20 – 22 mars 2013

Les objectifs du séminaire

La fiscalité internationale est au cœur des réflexions du CREDAF, aussi le programme des travaux de l'année 2013 abordera-t-il ce thème dans le cadre du colloque de Brazzaville, au Congo, du 27 au 30 mai, et du séminaire des directeurs d'Haïti. Le séminaire traitera la question particulière de la fraude fiscale internationale.

Dans un contexte de crise économique mondiale, tous les pays, développés, émergents ou en développement, cherchent à accroître leurs ressources propres. Compte tenu des sommes colossales qui échappent à l'impôt, la lutte contre la fraude prend une importance particulière.

Pour lutter contre la fraude les pays concernés doivent disposer, ou se doter le cas échéant, d'un dispositif législatif et réglementaire adapté mais aussi se donner les moyens de faire appliquer ces règles et les sanctions qui en découlent.

La transparence et la coopération entre les pays sont indispensables pour faire face aux montages particulièrement complexes mis en œuvre par les entreprises ou les personnes physiques désireuses d'échapper à l'impôt, tout particulièrement dans le domaine des prix de transfert. Plusieurs initiatives ont vu le jour en la matière, notamment le Forum mondial de l'OCDE pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Le séminaire résidentiel de Port-au-Prince, d'une durée de trois jours, s'inscrit dans cette démarche en se proposant de renforcer les capacités des administrations fiscales membres du CREDAF et leur expertise dans la lutte contre la fraude fiscale internationale.

Pour atteindre ces objectifs, deux experts animeront le séminaire : M. Gérard AMIA, Chef de Brigade de Contrôle fiscal à la Direction générale des impôts du Cameroun, et M. Christian Jacob, Administrateur des Finances publiques Adjoint à la Direction générale des Finances publiques de la France. Tous deux disposent d'une grande expérience en matière de fiscalité internationale et de lutte contre la fraude.

Le séminaire s'ouvrira sur un exposé des experts animateurs suivi par des travaux en petits groupes de travail qui donneront lieu ensuite à des débats en séances plénières afin de faciliter la réflexion (cf. fil conducteur détaillé). Ces échanges seront enrichis de l'expérience de deux pays membres du CREDAF, le Cameroun et la France, dans le cadre d'exposés présentant les dispositifs de détection et de lutte contre la fraude fiscale internationale mis en place dans leur administration fiscale.

Les quatre sous-thèmes retenus par le secrétariat général du CREDAF et les animateurs sont :

- 1 – La détection de la fraude ;
- 2 – Le contrôle et la lutte contre la fraude ;
- 3 – La sanction de la fraude ;
- 4 – l'organisation optimale pour lutter contre la fraude.